



N° 73

Genève, le 29 avril 2021

L'Attention de Mesdames et Messieurs :

Fionnuala Ní Aoláin, Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ;
Elina Steinerte, Vice-présidente du Groupe de travail sur la détention arbitraire ;
Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ;
Michael Fakhri, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ;
Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard ;
Felipe González Morales, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants ;
Fernand de Varennes, Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ;
Joseph Cannataci, Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée ;
E. Tendayi Achiume, Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ;
Mama Fatima Singhateh, Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant ;
Nils Melzer, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
Siobhán Mullally, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ;
Dubravka Simonovic, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences ;
Pedro Arrojo-Agudo, Rapporteur spécial sur les droits à l'eau potable et l'assainissement ;
Elizabeth Broderick, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles

Faisant suite à votre Communication Conjointe (AL TUN 1/2021) du 26 janvier 2020, portant sur la situation aux camps d'Al-Hol et de Roj situés dans le nord-est de la Syrie, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement tunisien sollicite la prolongation des délais de soumission de ses réponses aux observations et questions mentionnées dans ladite Communication Conjointe.

En vous priant de bien vouloir me faire part de la suite qui sera accordée à cette sollicitation, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les titulaires de mandat des Procédures Spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, l'assurance de ma haute considération.



Sabri BACHTOBI

Ambassadeur Représentant Permanent